

Rapport

Date de la séance du CE: 5 juillet 2017
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 768681
Classification: Non classifié

**HES-SO, rapport annuel 2015 ; comptes annuels 2015 ; budget 2017 et rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO.
Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil**

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
4	Synthèse du Rapport.....	2
5	Plan d'intentions 2015-2020	5
6	Finances et ressources en 2015	5
7	Le budget 2017, modèle par enveloppes	6
8	Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO.....	7
9	Bilan.....	7
10	Proposition.....	8



1 Synthèse

Le rapport annuel de la HES-SO présente les points forts de l'exercice 2015 de l'institution. Il est porté à la connaissance du Grand Conseil accompagné du présent rapport de synthèse qui en résume les éléments les plus pertinents. Dans la première partie du rapport annuel, le Rectorat présente sous des mots-clés les développements les plus importants en 2015, dont en particulier, la recherche appliquée, les offres bilingues, l'évolution du nombre d'étudiantes et d'étudiants ainsi que des développements concernant, par exemple, la diversité, la formation continue, l'interdisciplinarité, l'aspect professionnalisant, la relève et les start-up. Dans une deuxième partie, le rapport annuel 2015 décrit le plan d'intentions du Rectorat de la HES-SO qui vise, d'une part, le renforcement de l'enseignement, de la recherche et, d'autre part, à accroître la cohérence de l'institution et à améliorer sa visibilité. Enfin, au plan financier, le bouclage final 2015 présente une charge globale des cantons supérieure de 4 729 829 francs en comparaison du budget 2015 avec 339 étudiantes et étudiants EPT de plus.

2 Bases légales

Article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC)

Articles 7 et 10 de la Convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse romande (HES-SO) du 26 mai 2011 (Annexe 1 de la loi du 23 janvier 2014 relative à l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et à la convention intercantonale concernant la Haute Ecole Arc Berne-Jura-Neuchâtel; RSB 439.32)

3 Description de l'affaire

Comme de coutume, le Rapport annuel 2015 (le Rapport) est transmis au Grand Conseil en annexe au présent rapport synthétique de la Direction de l'instruction publique. Le Rapport – qui n'existe qu'en français – est accompagné des comptes 2015 et du budget 2017. Le présent rapport – qui synthétise les éléments les plus importants – est, par contre, traduit en allemand.

Le concept du Rapport 2015 est tout à fait nouveau et sort de l'ordinaire : il s'articule selon un abécédaire, de A à Z, chacune des lettres de l'alphabet introduisant un thème particulier traité sur deux pages au maximum. Par la suite, un choix des thèmes les plus pertinents est présenté en synthèse : Appliquée, Bilingue, Energie, Etudiants, Diversité, Formation continue, Interdisciplinaire, Professionnalisante, Relève, Start-up et U-Multirank¹. Enfin, le Rapport annuel esquisse les points forts du « Plan d'intentions 2015-2020 » du Rectorat qui sont repris dans le présent rapport de synthèse.

4 Synthèse du Rapport

Le choix de thèmes repris dans le présent rapport s'appuie sur une évaluation de l'importance et de la signification des sujets traités pour l'exercice sous revue; il est inévitablement quelque peu subjectif. La lectrice ou le lecteur peut se rapporter au Rapport en annexe pour avoir une vue de l'ensemble des trente-sept sujets traités.

4.1 « Appliquée »

La recherche appliquée se trouve au cœur des missions de la HES-SO. Chacune de ses vingt-huit écoles possède ses instituts, laboratoires ou unités de recherche qui mènent des projets aux débouchés concrets. Dans le domaine de la santé et du travail social par exemple,

¹ Comme les énoncés des titres, un certain nombre de passages sont repris verbatim du Rapport.

les étudiantes et étudiants passent un tiers de leur cursus sur le terrain, au sein d'institutions socio-sanitaires, accompagnés par des professionnels formés à cet effet. Un autre exemple du caractère appliqué des formations : la création du Laboratoire des pratiques cliniques mis en place à la Haute Ecole de la Santé La Source (HEdS-La Source) depuis février 2012. Cet espace permet aux étudiantes et étudiants de se confronter de manière pratique aux soins infirmiers par la simulation face à des mannequins haute résolution ou des acteurs. Pendant les six semestres de leurs études, les étudiantes et étudiants de Bachelor viennent s'entraîner au laboratoire et réagir à un scénario qui peut être modifié à tout moment par le professeur qui dirige la séquence depuis une autre pièce et leur faire rencontrer des cas extraordinaires qu'ils ne pourraient pas forcément expérimenter durant leurs stages.

4.2 « Bilingue »

Des formations bilingues sont proposées dans de nombreuses hautes écoles de la HES-SO. Le Rectorat soutient financièrement le développement de filières bilingues en fonction du nombre de diplômés : la HES-SO compte ainsi vingt-et-une filières qui délivrent la mention bilingue (français-allemand), six filières germanophones (plus de 75% des cours en allemand) et sept filières anglophones (plus de 75% des cours en anglais).

4.3 « Diversité »

La HES-SO porte une attention particulière à la promotion de la diversité. Sensibiliser le personnel de l'institution à ces questions est essentiel, c'est pourquoi elle a lancé un appel à des projets pour l'égalité des chances durant l'année 2014-2015. Au terme du processus de sélection, quatre projets ont été lancés pour un montant global de 100 000 francs.

4.4 « Energie »

La HES-SO se positionne comme un pôle d'excellence dans le domaine de l'énergie aux plans national et international. Elle a par exemple contribué à répondre à la question « Comment rendre les villes plus intelligentes et durables ? » en lançant le programme SmartCity qui est arrivé à son terme en juillet 2015. Le but était de développer des outils concrets visant à améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants et touchant au secteur de l'énergie au sens large. A l'occasion de l'Exposition universelle de Milan, la HES-SO a convié plus de septante représentants des milieux économiques et de la recherche durant une journée au Pavillon suisse le 14 octobre 2015. L'objectif : réfléchir ensemble aux enjeux énergétiques auxquels la Suisse et ses voisins de l'Arc alpin font face aujourd'hui et devront se confronter à l'horizon 2030.

4.5 « Etudiants »

En 2015, la HES-SO a franchi la barre des 20 000 étudiantes et étudiants avec 20 194 inscriptions à la rentrée 2015-2016. Cette hausse des effectifs de plus de 2,5 pourcent est marquée par un intérêt appuyé pour les domaines Economie et Services, Ingénierie et Architecture, et Santé qui comptent la plus grande proportion d'inscriptions, respectivement 32,5 pourcent, 23 pourcent et 17,6 pourcent. La répartition des étudiantes et étudiants par genre au sein des vingt-huit hautes écoles de la HES-SO s'approche de la parité avec plus de 52,26 pourcent de femmes.

4.6 « Formation continue »

La HES-SO enrichit son portefeuille de formations en développant des formations continues certifiantes. En 2015, la HES-SO a délivré 1 738 diplômes de formation continue, dont une très grande majorité de CAS (formations les plus courtes avec un minimum de 10 crédits ECTS). Offertes pour la plupart par les domaines Economie et Service (32%), Santé (22%) et

Ingénierie et Architecture (18%), on note un nombre intéressant de formations élaborées en coopération entre plusieurs domaines (17%), qui s'associent pour compléter et enrichir le profil de leurs étudiantes et étudiants.

4.7 « Interdisciplinaire »

Le nouveau Master Innokick né en 2015 exploite le concept « Design Thinking » popularisé par l'Université de Stanford et reconnu dans le domaine du design comme une méthode favorisant l'intelligence collective et multidisciplinaire. Quinze hautes écoles partenaires et trois domaines y participent. Le Master est destiné aux diplômés issus des domaines de l'Economie, de l'Ingénierie et du Design.

Un Master interdisciplinaire en Global Hospitality Business a aussi vu le jour en 2015 à l'Ecole hôtelière de Lausanne.

4.8 « Professionnalisante »

La HES-SO est résolument tournée vers l'acquisition de compétences pratiques et orientées vers un métier ; ainsi, le Bachelor montre des résultats impressionnants : en 2015, le taux d'employabilité des diplômés une année après l'obtention de leur Bachelor atteint 96,4 pour-cent. Ce chiffre illustre l'adéquation des formations avec les besoins du marché du travail. La HES-SO favorise ainsi l'insertion professionnelle des étudiantes et étudiants dès la conclusion de leurs études.

4.9 « Relève »

Le nouveau Master of Advanced Studies (MAS) en Design Research for Digital Innovation, inauguré conjointement par l'ECAL et l'EPFL en automne 2015 est un exemple de formation dans laquelle plusieurs étudiantes et étudiants peuvent prendre goût à la recherche. Il s'agit d'une première dans la collaboration entre HES et EPF. Ce programme unique et professionnalisant propose une approche pluridisciplinaire du design, de l'ingénierie et des nouvelles technologies. Les étudiantes et étudiants partagent leur temps entre le MAS (30%) et un poste de recherche et d'enseignement (70%).

4.10 « Start-up »

La Haute école de gestion Arc a produit une start-up qui a fait parler d'elle dans la région : MTIS Sàrl, qui a créé un guide d'un nouveau genre qui permet de visiter la région de l'Arc jurassien, développé sous la forme d'une application pour tablette et smartphone : Storia-Box. Elle propose une série de visites scénarisées de l'urbanisme horloger de La Chaux-de-Fonds, de la vieille ville de Porrentruy ou encore des mosaïques d'Orbe.

4.11 « U-Multirank »

Le classement U-Multirank est un projet de ranking mondial des hautes écoles financé par l'Union européenne. Il se distingue des autres rankings dans le domaine de l'éducation supérieure par le fait que les institutions sont comparées selon un grand nombre de catégories différentes. La HES-SO a obtenu des résultats prometteurs. Au plan international et selon le dernier ranking U-Multirank, elle se distingue par

- une forte employabilité des diplômés sur le plan régional,
- des publications interdisciplinaires (dans le top 25),
- des publications avec l'industrie et les entreprises,
- son offre de mobilité des étudiantes et étudiants,
- de très bons taux de diplomation.

Les seuls éléments où la HES-SO n'a pas d'indicateurs de performance sont ceux en relation avec le doctorat, diplôme qu'elle ne délivre pas.

5 Plan d'intentions 2015-2020

Le plan d'intentions compte seize objectifs de développement qui visent, d'une part, le renforcement de l'enseignement, de la recherche au sein de la HES-SO et, d'autre part, à accroître la cohérence de l'institution et à améliorer sa visibilité.

5.1 L'enseignement

Parmi les ambitions communes figurent notamment la volonté de renforcer encore le caractère professionnalisant des formations. L'enseignement s'enrichit des expériences réalisées dans la pratique et des résultats des recherches appliquées menées à la HES-SO. L'évaluation des filières actuelles et futures doit permettre de continuer à assurer l'employabilité de ses étudiantes et étudiants à l'horizon 2020. L'adéquation au marché, l'accroissement de la mobilité, l'interdisciplinarité et l'innovation pédagogique constituent également des enjeux majeurs de développement.

Les pages 55 à 61 du Rapport présentent les valeurs quantitatives des principaux aspects de l'enseignement.

5.2 La recherche, l'innovation et la valorisation

La HES-SO veut renforcer son ancrage dans le tissu économique régional tout en encourageant ses chercheuses et chercheurs à participer à des réseaux nationaux et internationaux.

Les pages 62 et 63 du Rapport présentent les valeurs quantitatives des principaux aspects de la recherche et de l'innovation.

5.3 Le pilotage

Enfin, dans le respect de l'identité propre de ses hautes écoles, la HES-SO poursuit les travaux sur sa gouvernance. Après la mise en place des organes participatifs, elle veut renforcer la cohérence de son pilotage en élaborant les outils qui lui permettront à la fois de remplir ses missions académiques et de mieux se positionner dans le système suisse d'enseignement supérieur.

Les pages 64 à 73 du Rapport présentent la composition des organes de la gouvernance (Organigramme, Comité gouvernemental, Collège des chefs de service, Rectorat, Comité directeur, Commission intercantonale de recours, Conseils de domaine et Organes participatifs).

6 Finances et ressources en 2015

6.1 Ressources financières

Les pages 74 à 76 présentent l'évolution des valeurs quantitatives des ressources financières (comptes 2012 à 2015, Contributions des cantons, Répartition des montants selon les trois piliers du modèle financier², Subventions accordées aux hautes écoles). La répartition des moyens financiers par domaine et par mission académique en 2015 est présentée en page 77. Le tableau ci-après reprend les résultats de l'exercice 2015 en regard du budget.

² Codécision, Bien public, Avantage de site

Principales ressources financières en 2015

	Budget 2015	Boucl. final 2015	Différence	Delta %
Nombre d'étudiant-e-s (EPT)	16 200	16 539	339	+2.1
Financement fédéral formation de base	140 295 151	142 222 597	1 927 446	+1.4
Financement fédéral (Ra&D)	9 430 000	9 957 288	527 288	+5.6
Financement AHES	10 754 780	11 994 021	1 239 241	+11.5
Contributions des cantons partenaires	359 476 793	364 206 623	4 729 829	+1.3

L'organe de révision, KPMG a certifié que les comptes étaient conformes à la norme comptable MCH2³ et à la Convention intercantonale HES-SO. Il en a recommandé l'adoption. Le Comité gouvernemental a suivi cette recommandation et adopté les comptes 2015 lors de sa séance du 9 juin 2015 (annexe 1 Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels au Comité gouvernemental).

6.2 Ressources humaines

Les pages 78 et 79 du Rapport présentent l'évolution du personnel de 2012 à 2015 notamment par taux d'activité, catégorie d'activité, par domaine et genre. Entre 2012 et 2015, le nombre d'EPT a passé de 3 334 à 3 785, ce qui représente une augmentation de 13,5 pourcent. Pendant la même période, la part des EPT occupés par des femmes a progressé de 16,6 pourcent, celle des hommes de 11,6 pourcent. Durant ces années, la masse salariale, a passé de 480,8 millions de francs à 530,5 millions, soit une augmentation de 10,3 pourcent.

7 Le budget 2017, modèle par enveloppes

Lors de l'élaboration du budget 2017, le but principal du Comité gouvernemental a été de freiner fortement l'effet inflationniste engendré par l'application du modèle en vigueur jusqu'ici qui attribuait systématiquement un coût fixe déterminé pour chaque étudiant supplémentaire. Avec ce nouveau système, la HES-SO passe d'un modèle « de prix » (dans lequel les subventions sont le produit d'un « prix » par étudiante ou étudiant par le nombre d'étudiantes ou d'étudiants) à un modèle d'enveloppes prédéfinies, dont la pierre angulaire de calcul est la somme totale des contributions des cantons partenaires que le Comité gouvernemental a décidé d'allouer dans le cadre du budget. Le modèle financier sur lequel est basé le budget 2017 est pensé comme transitoire (Plan Financier de Développement PFD 2017-2020).

7.1 Contributions financières des cantons : détermination et répartition

Le mode de calcul de la répartition des contributions entre les cantons/régions est inchangé par rapport à la période précédente. Il reste basé sur le système dit « des trois piliers » ancré dans la Convention intercantonale de la HES-SO et rappelé ci-dessus. Aucune modification – si ce n'est la décision d'un montant total fixé par le Comité gouvernemental – n'est donc apportée aux règles de détermination des contributions cantonales par rapport à la période précédente. Les mesures d'atténuation structurelles (mesures pérennes d'atténuation) demeurent inchangées. L'effet inflationniste du modèle original est nettement réduit. La répartition entre cantons continue à être sujette à fluctuations mais de manière moins marquée que par le passé, dans la mesure où la variable « étudiant » n'intervient, dans la répartition de l'avantage de bien public, que par le biais de la provenance.

³ Norme appliquée dès le 1^{er} janvier 2015

7.2 Détermination des montants versés aux hautes écoles

Les subventions aux hautes écoles pour la formation de base et les infrastructures sont allouées sous forme d'enveloppes correspondant à la moyenne arithmétique du boucllement 2015 et de l'atterrissage 2016 pour l'ensemble des filières sites.

Les filières récemment autorisées par le Comité gouvernemental, dont on considère qu'elles n'ont pas encore atteint la pleine « maturité », reçoivent un financement complémentaire pour leur permettre de terminer leur développement. Six filières sont concernées en 2017, aucune dès 2018.

Les filières qui présentent un écart de coûts supérieur à 5 pourcent par rapport à la moyenne des coûts des mêmes filières en Suisse à effectifs comparables se voient appliquer une réduction de 1 pourcent en 2017. Dès 2018, les filières-sites concernées voient leur financement gelé par rapport à l'année précédente.

Afin de permettre un développement de l'offre de formation en adéquation avec les besoins du marché malgré les contraintes financières du modèle, il est prévu qu'à l'avenir, les nouvelles filières autorisées par le Comité gouvernemental fassent l'objet d'un financement complémentaire accordé au moment de l'autorisation d'ouverture de la nouvelle filière. Ce financement viendra s'additionner aux enveloppes attribuées pour la formation de base et les infrastructures.

Pour le premier exercice, celui de 2017, les enveloppes sont calculées sur la base de la dernière réalité connue. Dès 2018, les enveloppes dédiées à la formation de base croîtront selon un taux unique en fonction de la hausse des contributions cantonales décidée par le Comité gouvernemental. La croissance est répartie entre les hautes écoles selon une clef de répartition invariable pour toute la durée du Plan Financier de Développement (PFD), sous réserve de fortes distorsions par rapport aux projections estudiantines contenues dans le PFD 2017-2020. Par contre, il est tenu compte des résultats de l'analyse comparative des coûts analytiques des filières HES-SO par rapport aux autres HES suisses. Les enveloppes dédiées aux infrastructures sont, quant à elles, figées pour toute la période 2017-2020.

Le Comité gouvernemental a fixé le montant total supporté par les cantons à 370 182 896 francs. Le tableau de la page 19/19 de l'annexe 1 Reporting HES-SO, Budget 2017 par enveloppes montre la répartition du montant à charges des cantons partenaires. La part de cette somme que le canton de Berne a assumée se monte à 10 336 940 francs, soit 2,8 pourcent du montant de la contribution financière accordée à la HES-SO par les cantons partenaires.

8 Rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO

La Commission recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura de prendre acte de ce rapport d'activité 2016 de la commission interparlementaire de contrôle sur la HES-SO.

9 Bilan

L'année 2015 a été marquée par la mise en place d'un plan d'intentions 2015-2020 axé sur l'enseignement, la recherche, l'innovation et la valorisation. Parallèlement, les travaux sur la gouvernance ont visé à élaborer des outils qui permettront à la HES-SO de remplir à la fois ses missions académiques et de mieux se positionner dans le système suisse d'enseignement supérieur.

Un accent tout particulier a été mis sur la recherche appliquée, ce qui se reflète dans l'importance et l'augmentation du financement fédéral Ra&D (+5.6%). L'apport des étudiantes

et étudiants en provenance des cantons hors HES-SO a significativement augmenté (+11.5 %), ce qui reflète une attractivité non négligeable.

Au plan financier, le bouclage final 2015 est légèrement défavorable aux cantons. Les budgets des années 2017 à 2020 sont maîtrisés grâce à un consensus de tous les cantons partenaires pour fixer une cible précise quant à leur prise en charge des coûts générés par l'école.

10 Proposition

Le Grand Conseil prend connaissance du rapport annuel 2015 de la HES-SO, des comptes annuels 2015, du budget 2017 et du rapport annuel 2016 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO.

Annexes :

- Annexe 1 Rapport annuel 2015 de la HES-SO ; Reporting HES-SO, Bouclage final 2015 ; Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes annuels au Comité gouvernemental ; Reporting HES-SO, Budget 2017, Modèle par enveloppes
- Annexe 2 Rapport annuel 2016 de la Commission interparlementaire de contrôle HES-SO (CIP HES-SO)